

Don de 200 livres du citoyen Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier (Doubs), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 200 livres du citoyen Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier (Doubs), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 15-16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17344_t1_0015_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019



appelent à grands cris la terreur, pour égorger plus sûrement leurs victimes. Législateurs, disent-ils, le salut du Peuple vous est confié; restez fermes à votre poste; frappez le crime partout où il se rencontrera, et la République est sauvée. Organes de la volonté générale, recevez le serment solennel que nous vous adressons, de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale avec laquelle tous les habitans du district de L'Aigle ont juré de vivre ou mourir libres (24).

14

Les administrateurs du district de Pont-Chalier [ci-devant Pont-l'Evêque, Calvados] félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et jurent de mourir pour sa défense.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[Les administrateurs du district de Pont-Chalier à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III (26)

Représentants du peuple,

Votre mâle génie et vos glorieux travaux font pâlir d'effroi tous les tirans de l'univers!

Courage, courage, vertueux législateurs, la patrie reconnoissante transmettra vos noms à la vénération des siècles.

Agrée le nouveau témoignage de notre inviolable attachement, nous jurons de mourir en vous déffendant.

Vive la république! vive la Convention!

BECQUEMONT, agent nat. et quatre autres signatures.

15

La société populaire d'Astier-sur-l'Isle [ci-devant Saint-Astier, Dordogne] se plaint de ce que le représentant du peuple Lakanal a été calomnié, et rend hommage à la bonne conduite de ce représentant; elle jure d'être fidèle aux saintes lois de la vertu et de la nature.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (27).

La société populaire de La Ferté-Gaucher, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur ses travaux et son énergie, l'invite à faire que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, et à réprimer sévèrement tout acte arbitraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[La société des amis de l'obéissance aux loix, séante à La Ferté-Gaucher à la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III] (29)

Citoyens représentans,

C'est avec raison que le peuple français a mis sa confiance dans la Convention nationale. Les efforts courageux qui viennent de vous faire triompher des ennemis de la République vous ont acquis un droit de plus à notre reconnaissance. Poursuivez vos glorieux travaux; faites que la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots, et soyez surs que vos ennemis qui sont ceux du peuple français rentreront dans le néant dont ils n'eussent jamais dû sortir. C'est en faisant exécuter strictement la loi, en rendant à la liberté les citoyens vertueux, en renfermant les coupables que nous prouverons à l'Europe entière que nous sommes dignes du beau titre de républicains.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire et répétez au peuple en l'invitant à l'union que tous les citoyens sont sous la sauve-garde de la loi et que tout acte arbitraire sera sévèrement puni.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres du comité de correspondance, CHAMPENOIS, POUZELOT, MOREAU fils, BOURGEOIS, DUMIANE.

17

Le citoyen Mauvaizet, juge de paix à Pontarlier, département du Doubs, fait offrande à la Convention nationale, de la somme de 200 livres pour être appliquée à la construction du vaisseau Le Vengeur.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[Le citoyen Mauvaizet à la Convention nationale, de Pontarlier le 1er fructidor an II] (31)

¹⁶

⁽²⁸⁾ P.-V., XLVII, 49.

⁽²⁹⁾ C 322, pl. 1352, p. 31.

⁽³⁰⁾ P.-V., XLVII, 50. Bull., 24 vend. (suppl. 2); C. Eg., n° 790.

⁽³¹⁾ C 321, pl. 1341, p. 28. Reçu le 10 vendémiaire.

⁽²⁴⁾ Bull., 26 vend. (suppl.) (25) P.-V., XLVII, 49.

⁽²⁶⁾ C 321, pl. 1345, p. 29. (27) P.-V., XLVII, 49.

Citoyens représentans,

Lorsqu'il a été question du choix de notre société populaire, pour les membres qui devoient concourir à la formation d'un catalogue de bibliothèque réunie de notre district, je ne scais par quel hazard le choix a tombé sur moi, quoiqu'il en soit, les administrateurs du district en confirmant ce choix m'ont nommé des acolytes pris dans les sociétés d'autres communes du district.

L'opération portée à sa fin, aussi exactement que mes connoissances pouvoient le permettre, l'administration nous a fixé une rétribution; j'ai en conséquence, citoyens représentans, reçu mon contingent du receveur.

Je serois un mauvais citoyen, un plus mauvais républicain, si après quelques heures, demie-heures et quart d'heures non emploiés aux opérations, et en différents jours qui à peine réunis formeroient cinq à six jours, sans que le travail de mes collègues ait apé [?], je conservois entier le traitement qui m'a été accordé et si je ne contribuois en rien à la prompte construction du vaisseau Le Vengeur.

Je prie donc notre sainte montagne de ne pas rejetter l'offrande que je fais de deux cent livres pour être appliqué à cet ouvrage.

Je me plains souvent, citoyens, de ce que ma fortune ne me met pas à même d'ajouter aux légers dons que j'ai fais pour le bonheur de la république et le soulagement de nos frères d'armes.

Vive la Convention, vive la sainte Montagne.

MAUVAIZET.

18

L'agent national du district de Moulinsla-République [ci-devant Moulins-Engilbert], département de la Nièvre, informe la Convention nationale que des biens d'émigrés, divisés en petits lots, estimés 41 163 L, ont été vendus 124 400 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section des domaines (32).

19

Les administrateurs du district de Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme] envoient à la Convention les provisions de l'office de lieutenant des maréchaux de France, dont étoit pourvu le citoyen Hautier-Villemontier, et la déclaration de l'offrande que fait ce citoyen à la patrie, du montant dudit office.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (33). 20

L'agent national près le district de Vouziers [Ardennes] écrit à la Convention que le citoyen Dondeuille, de la commune de Chesne-la-Réunion [ci-devant Le Chesne-le-Populeux], a offert, en don patriotique, une belle giberne neuve et bien conditionnée; ce citoyen est pauvre, mais aucuns sacrifices ne coûtent à un vrai patriote.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[L'agent national du district de Vouziers à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III] (35)

Citoyens représentants,

Le citoyen Dondeuille, de la commune du Chesne-la-Réunion, vient de manifester son attachement à la chose publique, en offrant en don patriotique, une belle giberne, neuve et bien conditionnée, qui a été déposée dans notre magazin militaire : je vous en envoi l'acte de dépot. Ce citoyen n'est pas riche, mais le vrai patriote sait faire quelque sacrifice.

Salut et fraternité.

GODFRIN.

[Extrait du registre des délibérations du district de Vouziers, du 2 vendémiaire an III] (36)

Séance de relevée à laquelle étaient les citoyens Greque, vice-président, Lefebvre, Noël, administrateurs, Godfrin, agent national et Nivois, secrétaire.

Est comparu le citoyen Desbans, officier municipal de la commune du Chesne, lequel de la part du citoyen Dondeuil, de la même commune, a déposé une giberne neuve de bon cuir et bien conditionnée, que le dit Dondeuil a déclaré offrir pour preuve de son attachement à la République, dont acte.

Et à l'instant le citoyen Besnier, garde magasin militaire de ce district, s'est chargé de ladite giberne pour la déposer dans ledit magasin et a signé avec ledit Desbans. Signé en la minute Desbans et Besnier.

Pour expédition NIVOIS, secrétaire.

21

L'agent national du district de Libreval [ci-devant Saint-Amand], département du Cher, informe la Convention nationale que le cinquième jour des Sans-culottides a été

⁽³²⁾ P.-V., XLVII, 50. Bull., 25 vend. (suppl.). (33) P.-V., XLVII, 50. Bull., 24 vend. (suppl. 2); C. Eg., n° 790.

⁽³⁴⁾ P.-V., XLVII, 50. Bull., 24 vend. (suppl. 2); Ann. Patr., n° 655.

⁽³⁵⁾ C 321, pl. 1345, p. 30.

⁽³⁶⁾ C 321, pl. 1345, p. 31.